



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2024 a adopté les règlements suivants :

- Règlement 615-8-23 modifiant le Plan d'urbanisme 615-14 visant à ajouter certains éléments sur les îlots de chaleur, puis à modifier une affectation publique localisée en bordure de l'avenue du Palais par une affectation mixte
- Règlement 617-4-23 modifiant le Règlement de lotissement 617-24 visant à remplacer la notion de « terrain » et à modifier certaines normes minimales relatives au lotissement

Ces règlements ont été approuvés par le conseil des maires de la MRC Beauce-Centre lors de sa séance ordinaire du 21 février 2024, conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la L.A.U. (*Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*) et le certificat de conformité de la MRC Beauce-Centre a été émis le 27 février 2024, ayant pour effet l'entrée en vigueur du règlement ci-haut mentionné.

Toute personne qui désire prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Internet de la Ville ou en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Ce 20^e jour de mars 2024

Nancy Giguère
Greffière